

# SEMMAINE MODE

## MONTREAL EN COLLABORATION AVEC *P&G* *beauté & soins*

**Cahier de procédures – Comité de sélection**

# SEMAINE MODE

## MONTRÉAL

EN COLLABORATION AVEC *P&G* *beauté&soins*

### Règlements

- Toute collection doit être présentée devant le comité de sélection pour une 1<sup>ère</sup> participation à la Semaine de mode de Montréal ou au Showroom.
- Un designer doit présenter sa collection devant le comité de sélection afin qu'elle réponde aux critères établis par la Semaine de mode de Montréal lorsqu'il n'a pas participé à la Semaine de mode de Montréal ou au showroom depuis trois saisons et plus.
- Le designer doit obligatoirement présenter lui-même sa collection devant le comité de sélection. Si le designer ne se trouve pas dans la région de Montréal, il peut faire sa présentation via *Skype* ou envoyer un court vidéo.
- Le designer doit être en mesure de présenter sa collection en anglais, pour le besoin des jurys.
- Une approbation par le jury pour une participation au Showroom ne garantit pas une approbation pour présenter en formule cocktail ou défilé. La collection du designer doit être réévaluée par le jury en fonction du type de participation désirée.
- Le designer doit remplir tous les champs de la fiche commerciale. En cas de formulaires incomplets, la Semaine de mode de Montréal se réserve le droit d'annuler sa candidature.
- Des frais d'ouverture de dossier de trente-cinq dollars (35\$) sont applicables pour chaque designer qui présente sa collection devant le jury. Par contre, aucun frais n'est requis pour une réévaluation, c'est-à-dire pour un designer qui a présenté à la Semaine de mode de Montréal dans les trois dernières saisons mais qui désire présenter sous une autre forme.
- Les frais d'ouverture de dossier de 35\$ sont non-remboursables (en aucun cas).
- Chaque designer doit présenter trois (3) looks complets devant le comité de sélection en s'assurant que les pièces présentées concordent avec la saison de la prochaine édition de la Semaine de mode de Montréal.
- Il est du devoir du créateur d'orienter sa présentation en fonctions des critères d'évaluations. Ces derniers lui seront envoyés une (1) semaine avant le comité.

# SEMMAINE MODE

## MONTREAL

EN COLLABORATION AVEC *P&G* *beauté&soins*

- La Semaine de mode de Montréal s'engage à remettre dans les 48 heures suivant la journée du comité de sélection, les résultats de l'évaluation aux participants.
- Une période de temps prédéterminée sera allouée pour chaque présentation devant les juges.
- Si le comité de sélection approuve la présentation de la collection à la Semaine de mode de Montréal, le créateur aura 10 jours ouvrables suivant la réponse écrite, pour confirmer sa participation à la Semaine de mode de Montréal.
- Une réponse positive majoritaire (50%+1) des juges est nécessaire pour qu'un designer puisse participer à la Semaine de Mode de Montréal ou Le Showroom.